

Les citoyens éclairés  
16 impasse Marcel Cerdan  
56600 Lanester

à l'attention des 25 maires de la  
communauté d'agglomération de Lorient

Lanester, le 25 juin 2017

Madame, Monsieur le Maire,

Veillez m'excuser car j'ai cru que la communauté d'agglomération fonctionnait de façon démocratique, et que les courriers que je pouvais envoyer au cabinet de la communauté d'agglomération, présidée par Monsieur Métairie, avec la demande de vous les transmettre, vous parvenaient. Il me semblait que, et le terme « communauté » et celui d' « agglomération » voulaient dire « ensemble »...

Je viens d'apprendre par son secrétariat qu'il n'en est rien.

Hélas, les informations importantes sur le compteur linky que nous avons pu envoyer depuis un an ne sont alors peut-être pas arrivées jusqu'à vous...

Nous vous envoyons donc ci-joint le dernier courrier qui fait état des 99 incendies à ce jour, de compteurs électriques enregistrés en France (liste non exhaustive) depuis janvier 2017.

<https://www.facebook.com/notes/pas-de-compteurs-communicants-dits-intelligents/incendies-de-compteurs-%C3%A9lectriques-2017-liste-non-exhaustive-1e-semester-130617-/742531655905842/?fref=mentions>

Comme vous le voyez, ce courrier est adressé également au commandant des sapeurs pompiers de Lorient, car nous posons la question de la raison de ces incendies multiples et croissants.

Mme S B en centre Bretagne a eu sa maison entièrement brûlée le 1<sup>er</sup> janvier 2017... même si elle a été dédommagée, en attendant, il ne reste que les murs ! l'assurance conclue à une « cause accidentelle »... ? alors qu'un compteur linky lui avait été posé 3 semaines auparavant ? (son cas n'est pas enregistré dans la liste ci-dessus, l'article est paru dans les « faits divers » Cette personne a tout perdu dans l'incendie et l'a plus que 4 murs pour se loger...)

Vous avez la responsabilité de protéger vos concitoyens sur vos communes, on ne peut attendre impassible, qu'une plus grande catastrophe arrive... car statistiquement elle arrivera ! Plus on pose de compteurs, plus le CPL (courant porteur en ligne) circule, et se superpose à tous les signaux circulants car du concentrateur aux 1000 compteurs qui peuvent former une « grappe » c'est un bavardage incessant comme pourrait vous le dire Mr Hervé Bales, ancien prof d'électronique au Lycée Colbert, qui peut démontrer la chose à l'aide d'un oscilloscope numérique. C'est le seul outil aujourd'hui qui peut prouver que des ondes micro pulsées d'une fréquence allant jusqu'à 90.000 hertz en G3 sont enregistrées sur nos câbles prévus pour 1000 hertz maximum . Il est facile de comprendre alors pourquoi tant d'appareils grillent, et que des surchauffes en certains points

stratégiques sur l'installation puissent déclencher des incendies (coudes, gaines serrées etc...)comme le signale Mr Cyril Charles, spécialiste dans la prévention des incendies électrique.

Nous pensons que, même si votre commune n'est pas encore installée en linky, le CPL circule déjà sur les câbles des réseaux, puisque les « bouchons » protecteurs ont été enlevés par enedis. Les communes, en tant que collectivités territoriales sont bien propriétaires des réseaux et des compteurs. Vous êtes en droit de demander une mesure de ce qui passe sur votre réseau à enedis, ou mieux un organisme indépendant. Pour notre part, nous nous avons déjà fait cette demande l'an dernier par courrier recommandé à Mr Monloubou, président du directoire, qui ne daigne même pas nous répondre.

Nos contrats de fourniture d'énergie précisent fournir exclusivement du 50 hz « propre », c'est-à-dire dénué de tout autre message électromagnétique. Nous sommes en droit de demander qu'enedis « filtre » ces messages afin que n'arrive que et exclusivement du 50 hz dans nos habitations.

Vous souhaitez prendre des décisions en toute impartialité, nous le souhaitons aussi ; faites faire des mesures sur les câbles ! Le collectif Toulon a envoyé à l'anses les mesures du CPL dans des maisons et appartements équipés de linky, et on le trouve également dans une maison qui n'a pas de compteur linky !

Merci de ne pas nous renvoyer au nouveau rapport de l'anses qui déclare qu'il n'y a aucun soucis avec ce compteur... alors que tant de personnes sont d'ores et déjà malades dès qu'il est installé... que dire de cette femme à Chartres de Bretagne, qui ne savait même pas que le compteur électrique avait été changé (compteur extérieur) et faisait malaise sur malaise dans sa propre demeure. On lui a remis un ancien compteur.

Je vous renvoie donc à l'appel de Martin Blank pour l'ensemble des 190 scientifiques de 39 pays qui mettent en garde contre l'excès d'ondes électromagnétiques qui génère aujourd'hui un « smog ambiant » et l'impact de celui-ci sur la santé de tous et en particulier des enfants. (atteinte sur l'adn sur plusieurs générations...)

<https://www.youtube.com/watch?v=2ljs5lrebac>

Nous vous faisons parvenir en PJ la réponse de Mr Juncker, président de l'Union Européenne, qui précise bien que l'Europe ne rend nullement ce compteur obligatoire, ainsi que le courrier de Mme Valérie Rabault, rapporteure à l'assemblée nationale, qui interpelle Mr Hulot.

Vous avez été élu pour représenter la voix des citoyens, entendez notre message...

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire ou réunion, la plupart de nos courriers sont consultables sur notre site « les citoyens éclairés.org »

La présidente, Danièle Bovin.